

Recensement agricole 2020

685 exploitations agricoles dans la communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe

Avec près de 700 exploitations agricoles en 2020, la communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe (CAGSC) concentre 9 % des exploitations et occupe 13 % de la surface agricole totale de l'archipel. Les exploitations, en baisse de 19 %, ont une surface moyenne en progression (6,1 hectares) et valorisent une surface totale en diminution (4 100 hectares). Les structures d'exploitation évoluent avec une baisse importante des exploitations spécialisées en canne à sucre et en banane, et une augmentation de celles spécialisées en horticulture-maraîchage et en élevage bovin. La main-d'œuvre employée en agriculture représente plus de 1 600 équivalent-temps-plein. Elle demeure majoritairement d'origine non familiale (63 %).

Le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles sont en diminution constante

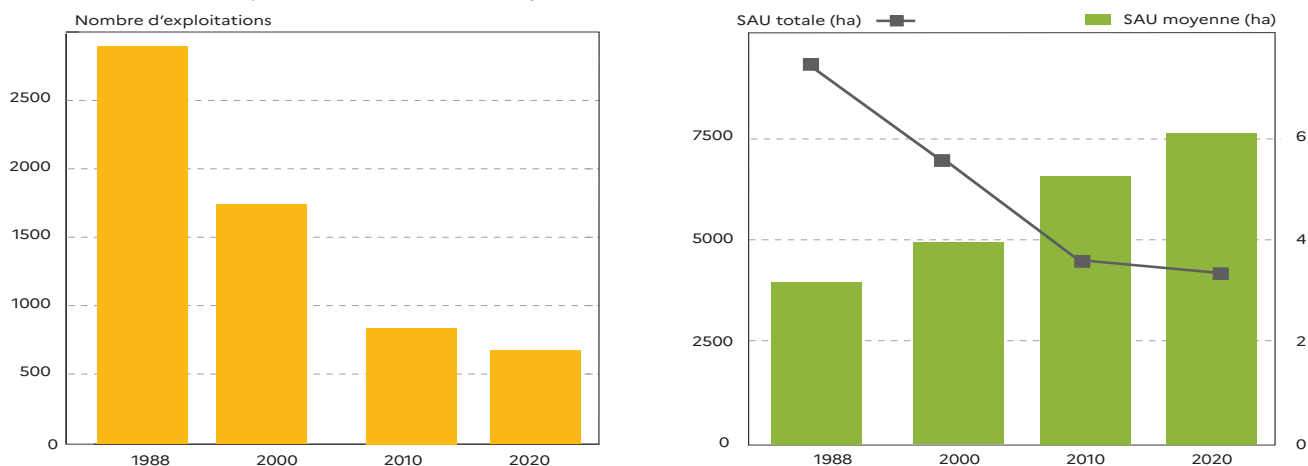
La communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe compte 685 exploitations agricoles en 2020. Le recul du nombre d'exploitations agricoles recensées se poursuit (*graphique 1*). Bien que la diminution soit moins forte entre les deux derniers recensements (- 19 %), elle est nettement supérieure à celle observée en Guadeloupe (- 7 %). Pour les deux décennies précédentes, elle était de 51 % entre 2000 et

2010 et de 40 % entre 1988 et 2000. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 6,1 hectares, soit 0,9 hectare de plus qu'en 2010. Comme le nombre d'exploitations, les surfaces consacrées à l'agriculture diminuent pour s'établir à 4 100 hectares en 2020 (*tableau*). Depuis 1988, plus de

hectares, ne sont plus exploités par les agriculteurs du Grand Sud Caraïbe. Représentant 41 % de la surface agricole totale, soit 1 700 hectares, la banane demeure le pilier de l'agriculture sur ce territoire, malgré une perte de près de 140 hectares en 10 ans (- 8 %). Globalement, la surface agricole utilisée diminue de 7 %. Seule exception, la surface en prairies connaît une légère progression (+ 6 %).

Graphique 1

En 40 ans, plus de 80 % des exploitations ont disparu
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe

Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau
Le recensement agricole en quelques chiffres

	CAGSC 2010	CAGSC 2020	Evolution CAGSC 2020/2010	Part de la CAGSC en Guadeloupe	Evolution Guadeloupe 2020/2010
Exploitations	850	685	-19 %	9 %	-7 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	611	439	-28 %	14 %	-19 %
<i>dont à spécialisation animale</i>	102	125	+ 23 %	5 %	+ 37 %
<i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	133	118	-11 %	8 %	-26 %
Exploitations sous statut individuel	757	582	-23 %	8 %	-8 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	-	5 %	-	27 %	+ 2 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	65 %	63 %	- 2 points	11 %	+ 3 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	878	709	-19 %	10 %	-7 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus</i> ³	23 %	36 %	+ 13 %	11 %	+ 12 points
<i>dont femmes</i> ⁴	15 %	16 %	+ 1 point	8 %	- 3 points
Travail agricole (ETP) ³	1 976	1 646	-17 %	26 %	-15 %
SAU totale (ha)	4 452	4 154	- 7 %	13 %	+ 1 %
<i>dont terres arables</i>	1 543	1 390	-10 %	8 %	-2 %
<i>dont canne</i>	474	388	-18 %	3 %	-12 %
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	673	711	+ 6 %	6 %	+ 9 %
<i>dont cultures permanentes</i>	2 294	2 037	-11 %	62 %	-3 %
<i>dont banane</i>	1 843	1 703	- 8 %	83 %	-16 %
SAU moyenne (ha) ⁴	5,2	6,1	+ 16 %	-	+ 9 %
Cheptel (UGB)	3 554	2 911	-18 %	8 %	-15 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	1 873	1 353	-28 %	5 %	-14 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)
 2. Fleurs et plantes exclues en 2010
 3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
 4. Y compris exploitations sans SAU
 Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe (CAGSC)
 Source : Agreste - Recensements agricoles

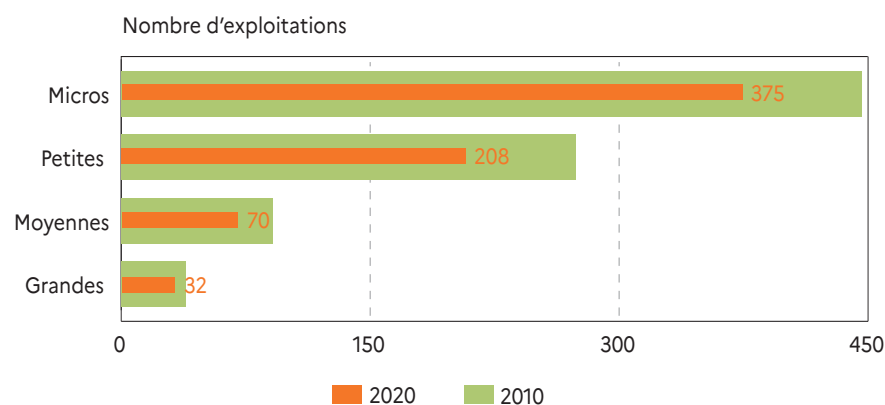
Une surface agricole qui reste majoritairement détenue par les "moyennes" et "grandes" exploitations

Depuis 2010, la diminution du nombre d'exploitations concerne toutes les dimensions économiques (*graphique 2*). Ce sont néanmoins les "micro" exploitations (très petites unités ayant moins de 25 000 € de PBS – cf. Méthodologie) et les petites exploitations (entre 25 000 et 100 000 € de PBS) qui ont connu la plus importante baisse des effectifs, respectivement de 16 % et de 24 %. Elles représentent malgré tout 85 % des exploitations agricoles du Grand Sud Caraïbe en 2020 et valorisent 43 % de la SAU. Il s'agit principalement d'exploitations spécialisées en fruits et cultures permanentes, mais aussi des exploitations qui combinent polyculture et polyélevage. Le nombre de moyennes et grandes exploitations (plus de 100 000 €) diminue également mais dans une moindre proportion. Ces entreprises représentent seulement 15 % des effectifs mais valorisent plus de

la moitié de la SAU en 2020 (57%). Ces moyennes et grandes exploitations emploient 55 % de la main-d'oeuvre agricole, ce qui correspond à 0,4 ETP

par hectare. Ce sont pour 68 % d'entre elles des exploitations spécialisées dans la culture de la banane.

Graphique 2
Le nombre de micro-exploitations recule de 16 %
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 "au prix de 2017"
 Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe
 Source : Agreste - Recensements agricoles

Le nombre d'exploitations de canne à sucre est en très fort recul

En 2020, 44 % des exploitations sont spécialisées en fruits ou autres cultures permanentes, 17 % en polyculture-polyélevage, 15 % en horticulture-maraîchage et 13 % en élevage de bovins. La baisse du nombre d'exploitations en 2020 masque des disparités et des évolutions importantes d'orientations économiques. Le recul est très marqué pour les exploitations spécialisées en canne à sucre qui perdent 83 % de leurs effectifs. Il est occasionné principalement par la disparition d'un nombre important de très petits détenteurs de canne qui n'entrent plus dans le champ du recensement agricole 2020. Bien que dominantes avec 304 unités, les cultures permanentes, dans lesquelles nous retrouvons la filière banane, diminuent de 68 unités en 10 ans,

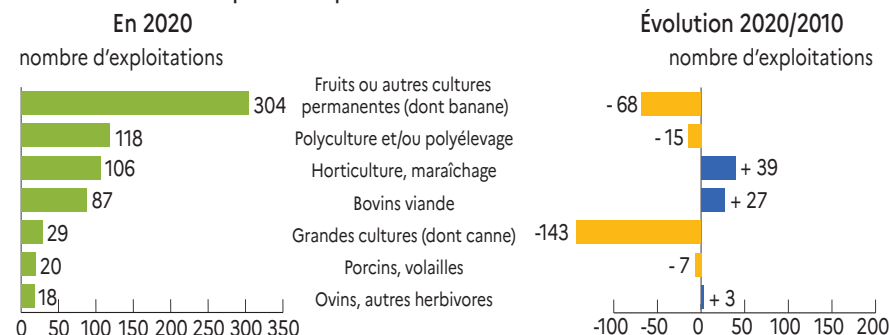
soit - 18 % (graphique 3). Cette baisse est bien supérieure à celle observée en Guadeloupe (- 5 %). A l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées

dans l'horticulture-maraîchage et les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin augmentent respectivement de 39 et de 27 unités.

Graphique 3

Plus d'une exploitation sur deux est spécialisée en fruits

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe

Source : Agreste - Recensements agricoles

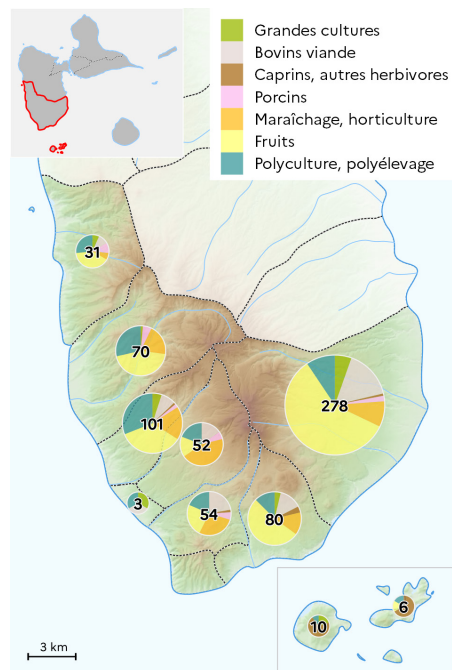
Zoom sur le territoire de Grand Sud Caraïbe : Le pays de la banane

La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (340 km²) englobe les communes méridionales de la Basse-Terre et les deux îles de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas (Les Saintes). Constituée de 11 communes, dont celle de la préfecture de Guadeloupe, Basse-Terre, elle est organisée autour de la Soufrière, entre mer et volcan. On distingue la Côte au Vent (à l'est), humide et aux sols volcaniques très

fertiles, où sont présentes de vastes exploitations dédiées à la banane et à la canne à sucre, mais aussi d'autres consacrées au maraîchage et à l'horticulture. La Côte sous le Vent (à l'ouest), souvent abrupte et moins arrosée, les surfaces agricoles y sont plus réduites et tournées vers des productions plus traditionnelles comme le café, le cacao, la vanille et plus récemment l'agrotourisme. L'activité agricole est plus importante à Capesterre-Belle-Eau qui regroupe

40 % des exploitations dont 53 % des exploitations spécialisées en cultures permanentes (banane). La production de banane couvre plus de 1 700 hectares du territoire, soit 83 % de la surface totale de banane cultivée en Guadeloupe. Ce territoire représente l'essentiel de la zone dite du « croissant bananier ». Une dynamique est observée sur les îles des Saintes où les exploitations spécialisées en élevage d'ovins et de caprins, sont en forte progression.

Nombre d'exploitations et Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Réalisation : DAAF 971

Chiffres clés par commune en 2010 et 2020

	Exploitations (Nombre)		SAU (Hectare)		Cheptel (UGB)		Main-d'oeuvre (ETP)	
	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010
Baillif	101	115	486	440	535	550	217	219
Basse-Terre	3	4	152	170	11	100	45	45
Bouillante	31	36	63	108	143	339	30	35
Capest. B/Eau	278	327	2 303	2 486	1 239	1 076	871	996
Gourbeyre	54	50	186	152	194	158	74	72
Saint-Claude	52	91	310	336	520	644	97	171
Terre-de-Bas	10	1	22	8	24	0	5	1
Terre-de-Haut	6	1	11	0	20	2	5	0
Trois-Rivières	80	120	446	527	166	528	137	243
Vieux-Fort	0	0	0	0	0	0	0	0
Vieux-Habitants	70	105	174	224	59	157	166	193
Guadeloupe	7 254	7 804	31 836	31 401	37 836	44 348	6 440	7 603

Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe (CAGSC)

Source : Agreste - Recensements agricoles

Un recours accru à la main-d'œuvre non familiale

Le secteur agricole représente une activité significative en termes de source d'emplois. En 2020, les exploitations agricoles assurent un travail permanent à plus de 950 personnes. Elles emploient également près de 700 salariés saisonniers ou occasionnels. Le volume de travail total d'emploi mobilisé représente 1 646 ETP (ETP – cf. Méthodologie), contre 1 976 en 2010. C'est une baisse limitée à 17 % des ETP travaillant dans l'agriculture, malgré la diminution de 19 % du nombre d'exploitations. Si pour le reste de la Guadeloupe, l'emploi est essentiellement d'origine familiale, la main-d'œuvre sur le territoire de la CAGSC est majoritairement constituée par les salariés permanents non familiaux (55 %). Cette particularité s'explique par le fait que les cultures de bananes et fruits, plus intensives, nécessitent plus de main-d'œuvre agricole pour mener des opérations non

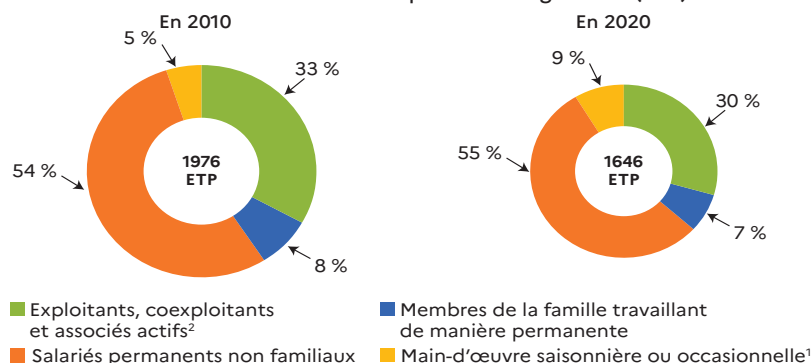
mécanisables. La part de la main-d'œuvre d'origine familiale, en baisse de 3 points, est de

37%. Le recours aux saisonniers est en légère hausse, 8 % en 2020 contre 5 % en 2010.

Graphique 4

Un taux élevé de salariés permanents

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

2. Coexploitants familiaux inclus

Champ : Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe

Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs du recensement agricole 2020.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Service de l'information statistique, économique et du pilotage
Route de Saint-Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL
Composition : SISEP
Rédacteurs : F. LÉTOUBLON, F. MEBARKI
Dépot légal : Mars 2023
ISSN : 1155-4037
© Agreste 2023